

Directives

Baccalauréat en biologie en apprentissage par problèmes (7013)

Cours et Horaires du Baccalauréat en biologie en apprentissage par problèmes

Tous les cours de ce programme sont obligatoires et doivent être suivis selon le cheminement. Suite à l'inscription, il y aura subdivision du groupe en sous-groupes et les horaires seront envoyés sur votre courriel UQAM.

Premier cours BIA1001

La première unité - BIA1001 Échantillonnage et observations sur le terrain - est un cours de terrain intensif qui se tiendra au pavillon SB.

Sachez que ce cours est obligatoire pour tous. Les objectifs de cette unité consistent à introduire sur le terrain des connaissances en écologie et en évolution. À partir de l'analyse de cas concrets, vous serez également initiés à la méthode d'apprentissage par problèmes (APP).

Annulation des cours BIA et MAT

Les périodes d'annulation et d'abandon des unités BIA et MAT diffèrent de celles des autres cours de l'UQAM. **Afin de vous éviter d'avoir à payer des frais de scolarité inutiles**, sachez que:

Cours/unité BIA et MAT

Un cours/unité peut être abandonné sans échec et sans facturation (Siglé: AX) jusqu'à 6% après le début de l'unité (ex: après 1 semaine pour 1 unité de 15 semaines).

Un cours/unité peut être abandonné sans échec avec facturation (Siglé: XX) jusqu'à 60% après le début de l'unité, (soit pour une unité de 10 semaines, jusqu'à la 6ème semaine).

Ajout d'information

Pour les cours MAT, il faut faire la demande d'annulation avant ou à la fin de la première rencontre (Siglé AX).

Pour les cours de BIA, il faut faire la demande d'annulation à la fin de la deuxième rencontre (Siglé XX).

Il est IMPÉRATIF de passer par l'assistante aux études de 1er cycle en biologie pour abandonner un cours en APP à l'adresse suivante moduledebiologie@uqam.ca

Reconnaissance d'acquis

Pour les demandes de cours crédités, vous devez en faire la demande à la direction de programme.

Règlement no. 5

Le règlement no 5 de l'UQAM régit les études de premier cycle. Disponible à l'adresse :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_5.pdf